

# S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA FRANGE  
OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

\* \*  
\*

Nombre de délégués : 27  
Présents : 19

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2020

N° 2020-1

**Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

Par délibération du 23 novembre 2005, le conseil syndical a prescrit l'élaboration du SCoT de la frange Ouest du Plateau de la Brie.

Au vu de l'avis favorable du commissaire suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin au 4 août 2012, le projet de SCoT a été approuvé le 27 novembre 2012.

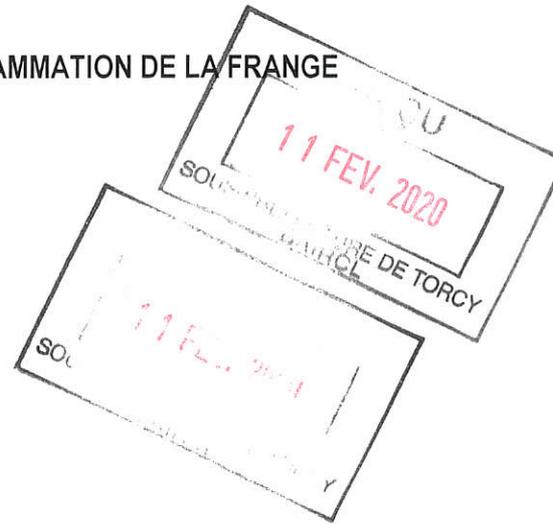
Le SCoT de la frange ouest du Plateau de la Brie a été l'objet de quatre recours gracieux et de trois recours contentieux. Ces derniers ont été déposés par les associations suivantes : le RENARD, l'AER et APPEL+. Le cabinet FIDAL, représenté par Me Patrick HOCREITERE, a été désigné pour défendre les intérêts du syndicat. Après plusieurs échanges de mémoires, l'audience s'est déroulée le 22 février 2019, et les recours ont été rejetés.

Aujourd'hui le SCoT n'est pas compatible avec les lois Grenelle et ALUR, ni avec le SDRIF 2013. Par ailleurs, les communes de Varennes-Jarcy, Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers ne sont pas couvertes par ce SCoT et sont donc des zones blanches. Une mise en révision a donc été adoptée par le conseil syndical du 6 décembre 2017. Le coût d'un SCOT peut être estimé entre 200 et 300 000 €, et l'Etat peut verser une aide financière assez minime (DGD Doc Urba). Sa durée de réalisation serait de 4 à 6 ans.

Cependant, après des échanges avec la DDT et la DRIEA, ces services de l'Etat ont proposé de suspendre la procédure de révision du SCoT. Ils ont proposé que soit créé un groupement de commandes entre le SMEP et les deux communautés de communes membres, dans le cadre du financement des études d'ingénierie territoriale par le Contrat de Plan Etat Région.

Fin 2018, les deux Communautés de communes des Portes Briardes et de l'Orée de la Brie se sont réunies avec le SMEP afin d'envisager une candidature à ce dispositif, et pouvoir mener les études suivantes :

- Opportunité et faisabilité d'un rapprochement entre les Communautés de communes Les Portes Briardes et l'Orée de la Brie ;
- Diagnostic sur l'offre de soins sur le territoire des deux Communautés, son évolution et la mise en place d'un contrat local de santé ;
- Un plan climat air énergie territorial pour chacune des deux Communautés ;
- Un diagnostic sur les transports et les mobilités sur le territoire des deux communautés, préalable à un Plan Local de Déplacement ;



- Une étude sur les zones d'activités anciennes de la CCOB et leur reconversion (en partenariat avec l'EPFIF).

Le SMEP apportera son soutien financier aux études menées dans le cadre de ce dispositif, à hauteur de 31 000€.

Cette subvention du SMEP aux deux Communautés de communes sera financée par le résultat des années antérieures.

En 2019, les deux communautés ont lancé leurs PCAET et l'étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un rapprochement entre les deux EPCI.

En 2020, au vu du coût réel de ces deux études, qui est légèrement plus élevé qu'initialement prévu, il sera proposé que le SMEP augmente sa subvention, tout en respectant un reste à charge pour les Communautés de communes de 20%, soit une dépense supplémentaire de 3 261€.

En 2020, afin de couvrir les dépenses obligatoires (17 K€ de charges, 4K€ d'amortissement, 30K€ d'indemnités), il sera proposé de fixer à 0,69€ par habitant la participation, soit un total de 51 363€.

Communes	Interco	Population	Participation 2020 à 0.69€
Brie-Comte-Robert	CC de l'Orée de la Brie	18 133	<b>19 161€</b>
Chevry-Cossigny		3 992	
Servon		3 303	
Varennes-Jarcy		2 342	
Férolles-Attilly	CC les Portes Briardes	1 265	<b>32 202 €</b>
Gretz-Armainvilliers		8 719	
Lésigny		7 334	
Ozoir-la-Ferrière		20 500	
Tournan-en-Brie		8 852	
<b>Population totale</b>		<b>74 440</b>	<b>51 363€</b>

Pour complète information, le SMEP n'a pas de dette, n'emploie par d'agent et n'a pas de dépense d'investissement prévue.

**En conséquence, le conseil syndical :**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 07 février 2020

Jean LAVIOLETTE  
Le Président,

Reçu en Préfecture : 11/02/2020  
 Exécutoire le : 07/02/2020  
 Affiché le : 19/02/2020



# S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA  
FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

\* \*

\*

Siège Social : 2 rue Verdun  
77170 Brie-Comte-Robert  
Tél. : 01.60.62.15.80  
E-mail : [syndicats@briecomterobert.fr](mailto:syndicats@briecomterobert.fr)

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 06 FEVRIER 2020

Nombre de délégués : 27  
Présents : 19

L'an deux mille vingt, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué le **vingt-neuf janvier** s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean LAVIOLETTE,

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOYARD, LACOSTE, VINIT, Messieurs BENOIT, COLAS, COLLON, DEBRAY, GIOVANNONI, GHIRARDELLO, JUBAULT, LAURENT, LAVIOLETTE, LAZERME, LE JAOUEN, MARCY, PAPIN, PIOCELLE-CORNILLION, SAUVIGNON, TIENNOT.

### ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame SANTIN

-----

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte

Le procès verbal de la séance du 13 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité.